

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absent : 0

Date convocation et affichage : 29/05/26

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,
Magali Nazet-Marson, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Renaud Trinquier, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

Membres représentés :

Karine Anneya	pouvoir à Elisabeth Nait
Patrick Azéma	pouvoir à Renaud Calvat
Bertrand Beauchard	pouvoir à Brice Favre
Bruno Chareyre	pouvoir à Benjamin Delprat
Meriem Ferhat	pouvoir à Eric Monin
Jean-Christophe Maurel	pouvoir à Laure Pith
Corentin Pic	pouvoir à Thibaut Azaubert
Cindy Husson	pouvoir à Renaud Trinquier

Membre absent : /**Secrétaire de séance :** Christine Baudouin**Affaire n°13 - Associations locales – Subventions pour l'année 2026**

Rapporteur : Eric Monin

Monsieur le conseiller municipal expose que la commune de Jacou accompagne depuis de nombreuses années ses associations, pour développer la culture et la pratique du sport pour tous et soutient les projets portés par les offices municipaux de la culture (OMC) et du sport (OMS).

La mairie participe également aux projets associatifs dont l'intérêt communal (environnement, humanitaire...) est avéré.

Dans le cadre de leurs activités, les associations sollicitent chaque année une aide financière en joignant à leur demande de subvention un dossier retraçant leurs projets et leurs sources de financement.

Un crédit d'un montant de 76 500 € destiné aux associations Jacoumardes est inscrit au budget primitif 2026 à l'article 65748.

Afin d'effectuer une ventilation individuelle de ce crédit, il propose au conseil municipal :

- De se prononcer sur les montants d'aide figurant en annexe à attribuer aux différentes associations.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée aux finances à procéder aux versements des aides auprès des associations bénéficiaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le conseiller municipal et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

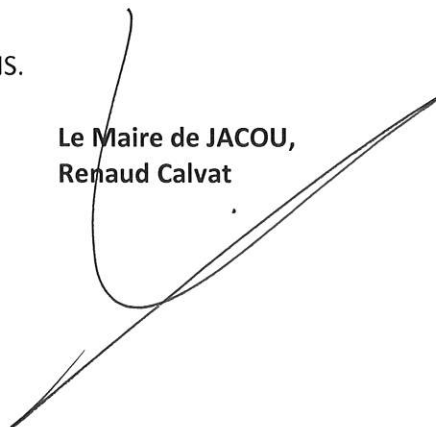
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

**Le secrétaire de séance,
Christine Baudouin**



**Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat**



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 9/06/26
- date d'affichage le : 9/06/26